

# MARCHÉ D'ENTRETIEN DES BLOCS D'ECLAIRAGE DE SECURITÉ " 230V & SUR SOURCES CENTRALES " DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

**MX24-039**

Date limite de remise des plis

**03/10/2025 à 15h00min**

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert

(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Ecole polytechnique

Direction des Achats

Représentant : Laura CHAUBARD Présidente du conseil d'administration par intérim

Adresse : Ecole polytechnique

Route de Saclay

Palaiseau

91128 Palaiseau

Téléphone : 0169333230

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Marché d'entretien des blocs d'éclairage de sécurité "230v & sur sources centrales " de l'Ecole polytechnique.

Les prestations concernent l'entretien courant et l'exécution des réparations nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) et blocs autonomes portatifs d'intervention (BAPI) des postes de transformation et des chaufferies de l'Ecole polytechnique.

Code CPV	Libellé CPV
50610000	Services de réparation et d'entretien du matériel de sécurité
31518200-2	Matériel d'éclairage de secours
34990000-3	Équipement de contrôle, de sécurité, de signalisation et d'éclairage

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Marché d'entretien des blocs d'éclairage de sécurité "230v & sur sources centrales" de l'Ecole polytechnique.
 Acheteur	Ecole polytechnique
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire de services. <ul style="list-style-type: none"><li>○ Le montant minimum du marché = prix annuel forfaitaire de la maintenance (poste 1).</li><li>○ Le montant maximum de l'accord-cadre est de 400 000 € HT.</li></ul>
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	ÉCOLE POLYTECHNIQUE Route de Saclay 91128 PALAISEAU CEDEX
 Durée	48 mois – 3 reconductions
 Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
 Pénalités de retard	Cf. article 8 du CCAP
 Variation des prix	Révisibles (formule)
 Nature des prix	Prix forfaitaires (poste 1) Prix unitaires (poste 2)

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

---

### ■ Procédure de passation :

Le marché est un accord-cadre passé selon une procédure d'appel d'offres en application des articles L.2124-1 à L.2124-2 et R2161-1 à R.2161-2 du code de la commande publique.

L'accord-cadre est mono-attributaire.

Le contrat fait référence au CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021. Le terme contrat désigne également le présent document, ses annexes et les autres pièces constitutives de l'accord-cadre.

### ■ Durée globale du contrat :

Le contrat est conclu pour une durée de **4 ans (48 mois)** à compter de la notification du contrat.

### ■ Lieu d'exécution du marché :

**École polytechnique** : Route de Saclay - 91128 Palaiseau cedex

### ■ Forme du marché :

Il s'agit d'un marché de prestations de services à prix forfaitaires pour les prestations du poste n°1 et à bons de commande à prix unitaires pour les prestations du poste n°2.

### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

### ■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent Règlement de Consultation (R.C.) et ses annexes (annexe n°1 « signature électronique » et annexe n°2 « notice DUME ») ;
- l'acte d'engagement et de son annexe (Annexe n°1 BPU - annexe 2 DQE – annexe 3 DPGF) ;
- CCAP ;
- CCTP ;
- Cadre de réponse technique (CRT) ;
- Certificat de visite.

### ■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### ■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

## 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

---

### ■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.  
Le marché ne comprend pas de variantes à l'initiative du pouvoir adjudicateur.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
<b>Situation juridique</b>	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics	<i>Au lieu de fournir les DC1 et DC2, le candidat peut fournir le Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics</i>
<b>Capacité économique et financière</b>	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
<b>Capacité technique et professionnelle : minima exigés</b>	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)</i>
Références fournitures et services	<i>Liste des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Document	Descriptif
AE	Acte d'Engagement
Annexe n°1, annexe 2 et annexe 3 à l'Acte d'Engagement	BPU/DQE/DPGF
CCAP	Cahier des clauses administratives particulières
CCTP	Cahier des clauses techniques particulières
Mémoire technique	Mémoire technique avec toutes les justifications utiles et éventuellement des éléments complémentaires au cadre de réponse ci-dessus
CRT	Cadre de réponse technique complété

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Ecole polytechnique  
Service des achats  
Route de Saclay  
Palaiseau  
91128 Palaiseau

Contact : Remise des plis sur le profil acheteur de l'acheteur public

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

#### ■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Visite des lieux obligatoire :**

- Modalités de la visite des lieux :

**Monsieur François ANDRE**

Direction du patrimoine Immobilier / Maintenance et Travaux

Tel : 01 69 33 29 32– 06 19 88 71 46

Mail : francois.andre@polytechnique.edu

**Les visites sont prévues :**

- **Le jeudi 28 août 2025 ;**
- **Le mardi 02 septembre 2025.**

Les détails pour le point de rendez-vous seront fournis avec la confirmation de la visite par mail aux demandeurs.

Une attestation de visite sera remise à l'issue de la visite.

En cas d'éventuelles questions, les candidats devront les formuler à l'issue de la visite par écrit sur la plate-forme des achats de l'Etat à l'adresse suivante [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). L'ensemble des réponses aux questions sera transmis par écrit à l'ensemble des candidats.

## 4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

### ■ Critères de jugement des offres :

Seules les candidatures comportant l'ensemble des documents et renseignements demandés seront examinées

Seront examinées les garanties professionnelles et financières des candidats (solidité financière du soumissionnaire et références citées).

En vertu des articles R2144-1 et suivants du Code de la commande publique, le groupement de commandes, qui constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, pourra demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous et qui ne saurait excéder 10 jours.

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

CRITERES	COMPLEMENT
<b>1. Prix (40 %)</b>	Prix (suivant les sous-critères indiqués ci-dessous)
- <u>Sous-critère n°1</u> : Montant forfaitaire du poste 1 <b>(25 pts)</b>	Prix de la maintenance semestrielle
- <u>Sous-critère n° 2</u> : Montant du devis fictif <b>(15 pts)</b>	Le devis fictif sera établi sur la base des prix unitaires du bordereau de prix annexé à l'acte d'engagement
<b>2. Valeur technique (40 %)</b>	Valeur technique (analyse suivant les sous-critères indiqués ci-dessous)
<u>Sous-critère n°1</u> : Modalité et méthodologie pour la mise en œuvre des prestation <b>(15 pts)</b>	Méthodologie de gestion du contrat, la méthodologie d'exécution et de suivi des prestations, Modèle de rapport relatif à la vérification et à l'entretien des installations dans le cadre des maintenances semestrielles.
<u>Sous-critère n°2</u> : Organisation des moyens humains et matériels mis à disposition <b>(25 pts)</b>	Mise en place de planning détaillé, Moyens humains mis à dispositions pour réalisation des prestations, Moyens matériels déployés pour l'exécution des prestations.
<b>3. Performances en matière de protection de l'environnement (20 %)</b>	Performances en matière de protection de l'environnement sur les produits qui pourront être proposés pendant l'exécution du marché (produits éco-conçus, consommation d'énergie réduite, produits et matériaux conformes au label « NF ENVIRONNEMENT » ou équivalent (comme moyen de preuve pour l'équivalence, il peut être produit : un dossier technique ou une attestation du fabricant ou une attestation par une tierce personne), recyclage. Le candidat proposera également des solutions afin de réduire l'impact environnemental de la maintenance.

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

### ■ Attribution et notification du marché :

Conformément à l'article R2144-4 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire de l'accord-cadre qu'à la condition de produire dans un délai de dix (10) jours les documents justificatifs ou les moyens de preuve suivants :

- L'acte d'engagement (ATTRI1) par lot, dûment complété, daté et signé ;
- Le justificatif de son inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ou équivalent ;
- Le pouvoir habilitant le signataire des documents à produire
- Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Les attestations et certificats officiels attestant qu'ils n'entrent pas dans un des motifs d'exclusion de la procédure de passation du marché mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales :
  - o Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six (6) mois ;
  - o Attestation fiscale justifiant de la régularité de sa situation (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés).
  - o Certificat attestant de la régularité de sa situation au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés ;
- La liste nominative des salariés étrangers qu'il emploie et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L. 5221-2, 3 et 11 du code du travail (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail). Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. **Ou** une déclaration sur l'honneur de ne pas en employer.
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) correspondant aux indications portées sur l'acte d'engagement.

Les attestations qui seront récupérées en automatique et sécurisé auprès des différentes administrations, sans intervention du candidat, ne seront pas redemandées par le groupement de commandes. Afin de satisfaire aux obligations fixées ci-dessus, le candidat établi dans un Etat autre que la France, doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine.

Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les documents rédigés en langue étrangère, devront être accompagnés d'une traduction en français. Si le candidat retenu est un groupement d'opérateurs économiques, il convient de communiquer les documents et justificatifs énumérés ci-dessus pour chaque membre du groupement.

Si le candidat retenu n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts étaient constatés entre l'offre remise initialement, après éventuelle mise au point avec l'acheteur, et l'offre signée, **l'offre est rejetée** et le groupement de commandes présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

#### ■ **Résultat de la consultation :**

Les candidats seront informés individuellement du résultat de la consultation dès que le groupement de commande aura fait son choix conformément aux dispositions définies par l'article R.2182 du code de la commande publique.

## **5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

---

Aucun renseignement complémentaire relatif au contenu du DCE ne sera donné par téléphone, et le DCE devra impérativement être retiré sur la plateforme PLACE.

Les questions sont posées par écrit jusqu'à sept (7) jours avant la date limite de remise des plis.

Passé ce délai, les demandes seront irrecevables.

Il est interdit aux candidats de modifier les documents du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) publié.

Les candidats doivent répondre à la dernière version du DCE publiée par le pouvoir adjudicateur y compris les éventuels rectificatifs ou compléments apportés en cours de consultation.

Toute offre fondée sur un DCE modifié par le candidat, ou ne tenant pas compte de la dernière version du DCE, sera considérée comme irrégulière et sera rejetée.

Toute offre fondée sur un DCE modifié par le candidat sera considérée comme irrégulière au sens de l'article R.2151-5 du Code de la commande publique et sera rejetée.

Tous les échanges ayant vocation à intervenir entre les candidats et le groupement de commandes se feront par le biais du profil acheteur d'Inria <https://www.marches-publics.gouv.fr>, dont notamment :

- les demandes de renseignements administratifs et techniques émanant des candidats,
- les réponses formulées,
- les modifications du DCE,
- les demandes de compléments et de précisions,
- les demandes de pièces complémentaires à l'attributaire,
- les courriers aux candidats non retenus,
- la notification du marché.

Un courriel généré par le profil acheteur d'Inria sera envoyé à l'adresse électronique donnée par les candidats lors du téléchargement du DCE.

**ATTENTION** : pour être informé des échanges avec l'acheteur, le candidat recevra un courriel de 'nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr', il devra vérifier que les emails provenant de ce destinataire ne sont pas tombés dans ses spams, ou préalablement intégrer cette adresse à sa liste de contacts.

#### ■ **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

TA de Versailles  
56 avenue de Saint Cloud  
Versailles  
78011 Versailles  
Téléphone : 0139205400  
Courriel : [greffe.ta-versailles@juradm.fr](mailto:greffe.ta-versailles@juradm.fr)  
Site internet : <http://versailles.tribunal-administratif.fr/>

**Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits peut être effectué en premier lieu auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, et si nécessaire, auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions



**Documents et liens utiles :**

[Code de la commande publique \(legifrance\)](#)  
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)  
[Médiateur des entreprises](#)  
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)